

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Commune de Gelos**Délibération 2022-44 du conseil municipal du vingt-six septembre deux mil vingt-deux**

Le vingt-six septembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 19****Nombre de conseillers votants : 23****Date de la convocation : 20/09/2022****Date de mise en ligne : 28/09/2022**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Mme Gouvet	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X		
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X	M Lалуcaa	
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine				X
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X	Mme Fontenier	
CONESA	Claire		X	Mme Boone	
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : M Leydert est candidat(e)

M Leydert est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)

2022-44 : Rétrocession de la concession funéraire (emplacement et monument) n°36 au profit de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans un courrier daté du 9 mai 2022, Madame Michèle ROUSSET ayant droit de la concession n°36, avec sa mère Madame Madeleine ROUSSET, a fait part de sa volonté de rétrocéder à la commune l'emplacement et le monument situé sur celui-ci afin que la commune en dispose comme bon lui semble.

- Considérant l'acte de la concession n°36 attribuée pour une durée perpétuelle le 17 mai 1897 à Madame ROUSSET Marie-Dorothee ;
- Considérant que Madame Michèle ROUSSET domiciliée 4 rue Magendie à Gelos, ayant droit de la concession, a demandé l'autorisation d'exhumer et réduire le corps de son père Jean Jacques ROUSSET décédé le 10 mars 1990 et d'exhumer le reliquaire contenant les restes mortels de 3 autres défunts ;
- Considérant que cette opération a eu lieu le 10 février 2022 et qu'à l'issue de celle-ci les reliquaires ont été inhumés dans la concession LAPLACE CHARREL ROUSSET n°167 ;
- Considérant que la concession n°36 est désormais vide ;

Le Maire propose d'accéder à la demande de madame Madeleine Rousset.

Par ces motifs, le conseil municipal est invité à :

APPROUVER

Art 1 - La rétrocession de la concession n°36 (emplacement et monument) au profit de la commune.

CHARGER

Art 2 -Le Maire de finaliser la procédure en rédigeant l'acte de rétrocession.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 26/09/2022

Le Maire,

Pascal MORA

